

23^E CONGRÈS
25, 26 ET 27 OCTOBRE 2007
HAUTE-VALLÉE DE LA BRUCHE (BAS-RHIN)

RAPPORTS STATUTAIRES

RAPPORT D'ACTIVITÉ

MARTIAL SADDIER, PRÉSIDENT

LA VIE DE L'ASSOCIATION

HENRI NAYROU, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Cher(e)s collègues,

Je n'aurai aucun mal à vous convaincre que l'année qui vient de s'écouler a été riche en événements sur le plan politique, marquée tout d'abord par l'élection d'un nouveau président de la République, en mai, puis par le renouvellement de l'Assemblée nationale, en juin, une nouvelle équipe gouvernementale ayant été désignée entre temps, et étoffée par la suite. Cela n'a évidemment pas pu être sans conséquences sur la vie de notre Association.

Tout d'abord, vos élus ont, tout naturellement, participé aux diverses campagnes électorales parce que, par principe, vos représentants, par delà leur mobilisation pour les territoires et les populations de montagne, participent au débat politique plus large de la République. Je tiens à les saluer et je relève au passage qu'aux yeux des électeurs l'appartenance à notre Comité directeur ne constitue apparemment pas un handicap puisque sur 27 députés sortants 26 sont réélus, la nouvelle titulaire, déjà membre du Comité directeur, étant suppléante d'un député qui ne se représentait pas... Par ailleurs, trois membres de notre Comité appartiennent au nouveau gouvernement, tandis que d'autres personnalités dans le gouvernement, ou ailleurs dans les rouages de l'Etat, sont issues de la montagne et très proches de nos préoccupations.

La majeure partie du 1^{er} semestre de cette année a ainsi connu une mise en sommeil de nos réunions (situation qui risque de se reproduire l'année prochaine pendant la période des élections municipales) et des rencontres avec les représentants du gouvernement bien entendu, pour des raisons de disponibilité mais plus encore de réserve et de neutralité républicaine. Cela ne nous a pas empêché **d'avancer sur des dossiers** très importants en prenant date, en étant solidaires avec nos collègues devant l'adversité, en réagissant sur les mesures envisagées en matière de service public et enfin en traçant des perspectives pour l'avenir.

I. PRENDRE DATE A COURT, A MOYEN ET A LONG TERME

- LES ENGAGEMENTS DU PRESIDENT ET LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE POUR LA MONTAGNE

Nous avons mis à profit le formidable temps d'échange et de confrontation démocratique des élections pour mettre nos territoires, marginaux aux yeux de certains, dans le débat. Pour cela, nous avons interpellé tous les candidats à l'élection présidentielle afin de connaître leurs intentions vis-à-vis de la montagne et de sa spécificité sur tous les domaines essentiels. Les trois candidats arrivés en tête ont fourni des réponses substantielles constituant la base d'un possible programme pour la montagne.

Aujourd'hui, le président élu est comptable des promesses du candidat. Il me semble utile de rappeler les grandes lignes de la déclaration qu'il nous a adressée en avril, publiée intégralement dans le numéro de juin de notre revue *PLM* et sur notre site électronique. Pour lui, la politique de la montagne devrait relever pour l'essentiel de l'action gouvernementale et s'inscrire dans la continuité de l'esprit de la loi de 1985 pour « *valoriser la montagne dont la qualité des hommes et de l'espace constitue un atout considérable pour l'avenir de notre pays et permettre à ce territoire d'assurer lui-même son développement en corrigeant les handicaps auxquels il est soumis.* »

Sans aller jusqu'à modifier la Constitution pour la mise en œuvre de cette politique, il se dit attaché à négocier l'intégration de la notion de territoire spécifique dans le prochain traité simplifié de l'Union européenne (qui prépare un Livre vert sur la montagne au demeurant). Il s'est engagé à désigner un ministre coordonnateur des politiques de la montagne (s'appuyant sur le Conseil national de la montagne et les comités de massifs) au sein du gouvernement, rassemblé autour de 15 ministres.

L'honnêteté m'oblige à reconnaître qu'à ce jour il ne m'est pas apparu clairement qu'un ministre coordonnateur affirme une autorité évidente vis à vis de ses collègues du gouvernement pour ce qui concerne nos affaires...

Les trois objectifs affichés sont le développement économique, l'amélioration des conditions de vie et la préservation de l'espace montagnard.

Les chantiers prioritaires qui en découlent, assignés au gouvernement, sont les suivants :

- lutte contre la pression foncière pour permettre aux habitants permanents de vivre chez eux, avec l'organisation d'une offre de services à la population intégrant la notion de temps d'accès très particulière en montagne,
- achèvement du désenclavement des massifs et report modal (ferroviaire et maritime) du transport des marchandises transitant par nos vallées,
- mise en œuvre d'un plan quinquennal de relance du tourisme d'hiver et d'été avec, compte tenu de la rareté de l'espace naturel, un volet particulier pour remettre sur le marché les logements actuellement inoccupés grâce à des moyens administratifs et financiers nouveaux,
- meilleure prise en compte des contraintes environnementales dans les dotations d'État, notamment, à travers la dotation globale de fonctionnement,
- clarification des responsabilités assumées par les maires,
- soutien sans équivoque à l'agriculture de montagne.

Tout esprit partisan mis à part, qui, au sein de l'Association, ne souscrirait à ces objectifs (et bien d'autres certes) qui sont les nôtres depuis si longtemps ? Maintenant, ce qu'il faut, c'est **rappeler au gouvernement les promesses ainsi faites et exiger qu'il les réalise.**

Nous avons bien d'autres propositions à faire et je m'attacherai à les présenter tout au long de ce rapport.

- **NOUS AVONS UNE PART MAJEURE DANS LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Grenelle de l'Environnement, présenté comme l'une des priorités du quinquennat, a été lancé début juillet par le ministre de l'Écologie, de l'aménagement et du développement durables, Jean-Louis BORLOO. Ce vaste forum tentera d'aboutir dans les prochains jours (fin octobre) à l'adoption de mesures visant à renforcer la politique environnementale du pays de façon très significative.

L'ambition est d'établir un véritable contrat entre l'État, les collectivités territoriales, les syndicats, les entreprises et les associations, autour de trois problématiques fondamentales : le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la prévention des effets de la pollution sur la santé.

L'objectif est donc de traduire une dynamique forte et consensuelle à travers l'affichage d'une série de mesures minutieusement sélectionnées pour leur impact, tant en termes environnementaux que de prise de conscience du grand public. Ce plan se veut également un acte fondateur, un point de départ pour généraliser une mobilisation de toutes les forces vives au service d'un modèle de développement durable.

Ces propositions d'action ont fait l'objet d'une consultation du public et des « interrégions » à l'occasion de réunions durant la première quinzaine d'octobre, avant la conférence finale du Grenelle de l'Environnement du 27 au 30 octobre. L'accord qui en résultera comportera les quinze à vingt programmes d'action distincts qui se déclineront ensuite soit en mesures réglementaires, soit en lois-cadres, soit en actions à conduire au niveau européen.

Le Grenelle de l'Environnement devrait donc marquer durablement de son empreinte la production juridique de ce début de législature. Les propositions qui figurent dans le rapport de notre Association sur le changement climatique, que j'évoque par la suite, devraient y trouver toute leur place. Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sera présent au congrès pour nous présenter ses conclusions et pour entendre les montagnards.

- NOUS ETUDIONS LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR PREPARER L'AVENIR

Quoiqu'il en soit, nous considérons que ce qui apparaît comme dérèglement météorologique, pour les uns, climatique pour les autres, pose de nombreuses questions. Celles-ci portent non seulement sur l'avenir du tourisme mais aussi, beaucoup plus globalement, sur toutes les activités humaines et, bien davantage encore, sur l'ensemble des composantes de nos territoires (flore, faune, ressources naturelles...).

C'est pourquoi, comme je vous l'avais annoncé lors du 22^e congrès de l'an dernier, nous avons entamé une réflexion en vue de cerner les conséquences économiques, sociales et environnementales du changement climatique sur la vie en montagne car nos territoires sont considérés comme particulièrement vulnérables face à ce phénomène.

Cette initiative était indispensable parce que dans le débat omniprésent dans les médias, qui se réfèrent souvent aux experts du climat, il faut faire entendre le point de vue des montagnards. Il nous semblait important aussi d'apporter, non pas seulement un contrepoint, le cas échéant, mais plus positivement notre contribution et nos propositions. Bien que nous n'ayons pas été conviés es qualité, au Grenelle de l'Environnement, cela n'a pas empêché de nombreux élus montagnards d'être présents.

Avec la mission changement climatique, qui vous a remis son rapport, nous avons essayé d'apporter les premiers éléments de réponse avec un inventaire des connaissances sur les évolutions climatiques et sur leurs conséquences dans les zones de montagne, pour élaborer de façon autonome notre propre doctrine et ainsi préparer l'avenir.

Nous espérons avoir fait œuvre utile de vulgarisation tout en apportant des propositions pour adapter l'économie et l'aménagement de la montagne, de façon durable. De cette façon, nous entendons occuper une position centrale pour concevoir les politiques territoriales de l'avenir. Car, pour nous, il n'est pas question de subir ou de rester passifs face aux évolutions induites par le changement climatique mais, bien au contraire, il s'agit rien moins que de repenser la politique de la montagne dans son ensemble, en intégrant l'évolution du climat pour un développement durable. Plus que jamais, la montagne doit, toujours et encore, jouer son rôle de laboratoire pour imaginer des solutions nouvelles.

Cette réflexion, sorte de révolution culturelle chez les montagnards, les élus doivent s'en emparer, la critiquer, l'enrichir pour mieux agir. Ce n'est qu'un début, continuons le débat !

II. ASSURER LA SOLIDARITE AVEC LES MAIRES ET LES COMMUNES EN DIFFICULTE

- LE DEFICIT D'ENNEIGEMENT

Depuis la fin décembre 2006, nous n'avons cessé de nous mobiliser pour assurer la solidarité avec les communes touristiques, victimes du déficit d'enneigement. Outre la saisine réitérée des ministres du gouvernement précédent et actuel, leur interpellation à l'Assemblée nationale et les rencontres avec certains d'entre eux, nous avons organisé des réunions sur le terrain en mars, en avril et en mai avec les élus et les représentants des catégories socioprofessionnelles concernées des Pyrénées, des Vosges, du Jura et des Alpes.

La prise en charge par l'État de l'indemnité complémentaire « conventionnelle » au titre du chômage partiel et celle des travailleurs saisonniers des régies directes, le report d'une année au moins des échéances fiscales et sociales sans pénalité, y compris en faveur des activités économiques « périphériques, ont été nos principales revendications.

D'autres demandes très importantes ont aussi été exprimées telles que la concertation au niveau départemental avec les collectivités territoriales et les entreprises en difficulté financière, le versement anticipé des dotations (FCTVA notamment), l'abondement par l'État, à hauteur de 5 millions d'euros, d'un Fonds neige complémentaire à Nivalliance...

Nous avons pu constater que l'application des directives gouvernementales, notamment à la suite de la rencontre du 28 mars que nous avons eu avec Christian ESTROSI, alors ministre en charge de l'aménagement du territoire, a été variable selon les départements.

Alors que les pouvoirs publics ont maintenant repris un fonctionnement normal, après le long intermède électoral, de nombreux élus et acteurs divers, confrontés à des difficultés humaines et économiques très lourdes demeurent mécontents. C'est pourquoi, au nom de la continuité des engagements de l'État, nous demandons que les annonces soient concrétisées.

Trois points en particulier doivent obtenir des éléments de réponse :

- le problème précis des régies directes (non dotées de la personnalité morale) n'a pas été résolu,
- le report des échéances fiscales et sociales est resté aléatoire, selon le contexte local,
- l'abondement par l'État d'un Fonds neige complémentaire n'a fait l'objet d'aucune information...

Alors que nous avons cru percevoir un intérêt réel et une volonté de solidarité affirmée par les divers ministres au cours du premier trimestre, nous avons proposé un plan d'urgence au gouvernement. Il nous semble en effet essentiel d'examiner ensemble les modalités de mise en œuvre du plan quinquennal de relance du tourisme tant d'hiver que d'été annoncé par le nouveau président de la République, chantier prioritaire que devrait conduire le gouvernement. Nous mettons tous nos espoirs dans l'annonce que devrait faire Luc CHATEL, secrétaire d'État en charge du tourisme, devant les congressistes, le 26 octobre.

Je n'oublie pas non plus que le rapport sur la pression foncière dans les zones touristiques devra être un élément de référence pour engager des actions sur des territoires confrontés à des situations qui demandent un traitement urgent pour les populations permanentes et pour les travailleurs saisonniers, notamment.

- LA TENSION GENEREE PAR LA PRESENCE CROISSANTE DES PREDATEURS SUR NOS TERRITOIRES

L'été mouvementé, puis la mort accidentelle de Franska, une des ourses slovènes introduites l'an dernier dans le massif pyrénéen ainsi que les prédations à répétition des loups dans les Alpes ont donné un relief particulier à la thématique « biodiversité » du Grenelle de l'Environnement.

Les ours inquiètent les élus et les populations pyrénéennes

Les événements de cet été s'ajoutent à une situation déjà tendue depuis la réintroduction, l'an dernier, de cinq ours slovènes dans le massif pyrénéen.

Les élus locaux et l'Association se sont fortement mobilisés et ils ont rencontré le 26 juillet, Nathalie KIOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'État en charge de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, afin d'envisager une « sortie de crise ».

Quatre mesures ont été annoncées, pour couvrir l'essentiel de la problématique :

- une «**évaluation rapide** » **du plan de restauration de l'ours brun** dans le massif pyrénéen, confiée conjointement à l'inspection générale de l'environnement (IGE) et au Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, qui devraient rendre leurs conclusions dans le courant du premier trimestre 2008,
- une **expertise sur le comportement de l'ourse Franska** par l'équipe de suivi et l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), en faisant appel à certains spécialistes étrangers,
- **le renforcement du suivi**, notamment en délimitant de façon plus rigoureuse les territoires de **présence des ours** et les protocoles applicables,
- **le renforcement des aides au pastoralisme**. C'est probablement sur ce point que les attentes sont les plus fortes mais, bien que réaffirmés à plusieurs reprises, les moyens attendus et opérationnels d'une redynamisation de l'activité pastorale restent toujours à vérifier.

Même si la secrétaire d'État a déclaré que le plan de réintroduction n'était pas plus en passe d'être gelé que d'être relancé, il ne fait cependant aucun doute qu'une remise à plat doit être engagée...

L'expansion du loup dans les Alpes atteint un seuil critique

Les tensions générées par la présence du loup sur l'ensemble du massif alpin ne cessent également de s'accroître. Les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie sont devenus des terres d'expansion. On s'accorde désormais à considérer comme acquise la colonisation des Alpes par le loup et son expansion est désormais sur le point d'impliquer d'autres territoires.

Quant aux attaques, elles semblaient au milieu de l'été avoir repris avec une vigueur accrue, une progression de 15 % ayant été constatée à la mi-juillet. Les autorisations de tirs qui ont pu être délivrées n'ont donné aucun résultat, démontrant l'inadaptation des procédures mises en place par le protocole d'enlèvement du loup qui expire cette année.

Le syndrome du « nimby » [Not In My Back Yard] à propos des **prédateurs** peut être ainsi présenté : **plus on en est loin, plus on est pour, plus on est près, plus on s'y oppose.**

Dans la perspective de la thématique « biodiversité » du Grenelle de l'Environnement, l'Association proposera une reformulation du principe de participation tel qu'il existe actuellement dans le code de l'environnement (article L.110-1), afin d'affirmer plus clairement la priorité du dialogue local dans la gestion matérielle du patrimoine environnemental d'une manière générale.

Je ne saurais finir d'évoquer ce dossier, sans aborder le problème de la responsabilité des maires face à la « question » des prédateurs sur leur territoire. Certaines garanties nous ont été données par le ministre en charge des collectivités locales l'an dernier. Il n'empêche que tous les élus ne sont pas complètement rassurés.

Toujours en matière de responsabilité du maire, mais dans un tout autre domaine, je conclurai en rappelant la satisfaction et même le soulagement de tous les élus, à la suite de l'arrêt de la Cour d'Appel de Chambéry dans l'affaire de l'incendie du tunnel du Mont-Blanc qui a prononcé la relaxe de Michel CHARLET, maire de Chamonix.

III. LE REDECOUPAGE ANNONCE DE LA CARTE DES SERVICES PUBLICS NE PEUT FAIRE L'IMPASSE SUR LA MONTAGNE

En matière de services publics, l'arrivée du nouveau gouvernement a été marquée par la volonté de revoir le découpage géographique et organisationnel de nombreuses administrations qui remontent parfois à plusieurs dizaines d'années en vue d'améliorer et de rationaliser leur activité, en mutualisant les moyens et en améliorant le service aux usagers.

Si cette politique est parfaitement légitime, il n'en demeure pas moins que nous devons rappeler un certain nombre de principes essentiels pour nos territoires et en premier lieu, l'égalité de traitement. Celle-ci suppose l'accessibilité des services et s'oppose à l'exclusion grâce à l'aménagement du territoire et aux objectifs assignés au service public qui doit tenir compte des données géophysiques et démographiques. Sans opposer les territoires les uns aux autres, il faudrait mettre un terme à la logique administrative et comptable d'analyse et d'appréciation des services publics, exclusivement fondée sur la rentabilité et autres économies d'échelle, pour y substituer une gestion à partir des aires territoriales vivantes et pertinentes.

S'agissant de la proximité du service public par rapport aux usagers, il est primordial de mettre un terme au critère du « nombre d'habitants desservis » pour le remplacer par un critère combiné « habitants et territoires desservis ». La faible densité de population doit donner un poids supplémentaire à chaque usager, tout en veillant à s'adapter aux variations saisonnières des besoins, généralement liées au tourisme (renforts de gendarmerie, réseau médical et hospitalier, allongement des horaires d'ouverture de guichets...), surcroît de charges qu'il faut assumer par ailleurs...

Pour que soit garantie la proximité des services publics aux populations locales, l'accessibilité exprimée en temps et non plus en distance doit être reconnue de façon adaptée à chaque service. Ainsi, on peut prendre l'exemple du transport scolaire dont la norme devrait tenir compte de l'âge des élèves et de la réalité géophysique du territoire, notamment de l'enneigement des cols qui, l'hiver, entraîne régulièrement une augmentation importante du temps de transport.

Avec le secrétaire général, Henri NAYROU, dès l'annonce de ces projets, nous avons saisi et rencontré les ministres concernés car nous savons d'expérience que les restructurations se font le plus souvent au détriment des zones les plus excentrées, plus particulièrement celles de montagne.

- L'UN DES PREMIERS SERVICES CONCERNE EST CELUI DE LA JUSTICE.

La ministre de la Justice a engagé une réforme de la carte judiciaire (qui remonte pour l'essentiel à 1958) et présenté les principes directeurs de la réforme, le calendrier, et la méthode de travail. La réforme repose sur quatre principes directeurs : renforcer la qualité de la justice, s'adapter aux évolutions du droit, garantir une meilleure compréhension de l'organisation judiciaire et enfin s'assurer d'une bonne administration de la justice.

Du point de vue de la méthode, l'absence de représentants des élus au sein du comité consultatif de la carte judiciaire n'est pas compensée par la « large consultation locale afin d'apprécier les enjeux de la réforme en fonction des caractéristiques propres de chaque territoire ». En outre, les préfets sont chargés de la concertation avec les élus locaux concernés de chaque ressort de cour d'appel.

Concrètement, le projet pourrait se traduire par la suppression de quatre cours d'appel (Chambéry, Grenoble, et Agen sont notamment en sursis), de près de la moitié des tribunaux d'instance (soit 207 sur 473), enfin de près d'un tiers des tribunaux de commerce (69 tribunaux sur 191).

On comprend bien ainsi que se pose la question de la prise en compte de la spécificité des territoires de montagne car en matière de service public de la justice, l'exigence de proximité est cruciale. Or, la Chancellerie considère que cette exigence est « elle-même en pleine mutation du fait du développement des nouvelles technologies ». Il ressort en effet des orientations du projet que « le principe de proximité ne peut justifier à lui seul le maintien de juridictions à faible activité ».

Dans le même sens, s'il est vrai que « les caractéristiques géographiques » sont un des critères qui devront être retenus pour procéder aux redéploiements futurs, il apparaît évident que les critères liés à l'évolution de l'activité des juridictions, d'une part, à l'évolution démographique et économique, d'autre part, seront particulièrement - sinon exclusivement - déterminants.

- LE SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT ET LA CARTE SCOLAIRE DEVRAIENT S'INTEGRER DANS UNE APPROCHE GLOBALE

Dès l'annonce de la réforme de la sectorisation scolaire, nous avons tenu à évoquer l'ensemble des problèmes en matière d'enseignement avec le ministre de l'éducation nationale car il est essentiel, pour nos territoires et les populations qui y vivent, que soit maintenu un service public de qualité, aisément accessible.

Le maintien des autres services publics dépendant souvent de la présence de l'école, la carte scolaire devrait s'intégrer dans une stratégie globale des services publics. Pour cela, elle doit être coordonnée avec l'implantation des autres services, alors qu'il faut bien constater que beaucoup d'entre eux, depuis des années, y compris l'école, commencent à disparaître des territoires les plus fragiles (zones de revitalisation rurale et territoires de montagne). Par endroit, ils sont en passe d'atteindre un point de non retour alors même que l'école en milieu rural est un outil majeur de l'aménagement du territoire.

Lors du comité directeur de septembre, nous avons décidé la création d'un groupe de réflexion, afin notamment de travailler avec le doyen François PERRET, le « monsieur montagne » que vient de désigner le ministre de l'éducation, pour lui indiquer ou préciser nos attentes notamment sur :

- les données objectives et quantifiées sur le nombre d'élèves et de professeurs en zone de montagne,
 - la prise en compte de la spécificité montagne pour l'organisation du service (déplacement, classe unique, etc.),
 - les classes d'été, de ski, de découverte et environnementale pour la sensibilisation des élèves de toute la France à l'environnement...
- **LE PROJET DE FUSION ENTRE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET LA DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

Le projet de fusion entre la direction générale des impôts (DGI) et la direction générale de la comptabilité publique (DGCP) concerne tout particulièrement les collectivités territoriales. Par l'intermédiaire de son réseau de comptables publics, la DGCP assure le recouvrement des impôts et des recettes non fiscales des collectivités locales, la tenue de leur comptabilité ainsi que le contrôle de leurs dépenses. Si le projet de fusion devait porter principalement sur la DGCP, le rôle de conseiller auprès des élus, assuré par les services comptables, doit être garanti et renforcé.

Le rapprochement pourrait se traduire par la mise en place d'un guichet unique pour les services des impôts et pour ceux de la trésorerie afin de faciliter les démarches fiscales des contribuables. C'est une simplification souhaitée de longue date par ces derniers.

Sur le fond, les élus ne peuvent que souscrire à l'objectif d'amélioration du service rendu, dès lors que se trouve maintenu, en milieu montagnard, un service de proximité. C'est pourquoi, le rapprochement des deux administrations doit être apprécié au niveau local, au cas par cas. Toute réorganisation du réseau des trésoreries doit être précédée d'une concertation préalable, pour que soit réellement prises en compte les contraintes, notamment géographiques, pesant sur les communes de montagne, ainsi que leur densité démographique.

Lors de l'atelier du congrès consacré aux finances, un conseiller du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique viendra apporter toutes les précisions et devra prendre en considération les doléances des élus de la montagne.

- L'OFFRE DE SOINS HOSPITALIERS ET MEDICAUX

L'accessibilité aux services de santé, qui regroupent des services publics et privés, est un autre critère déterminant de l'aménagement du territoire. Alors que les zones de montagne sont particulièrement touchées par le risque de « sous médicalisation », force est de constater que les divers projets de réorganisation de la carte hospitalière ainsi que les différentes mesures visant à garantir une meilleure accessibilité aux soins médicaux n'ont pas vraiment réussi.

En 2006, l'organisation sanitaire et hospitalière a fait l'objet de rapports ou études qui ont suscité l'inquiétude des élus de montagne. Cette organisation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre, la même année, des schémas régionaux d'organisation des soins (SROS) de troisième génération, cependant que ses perspectives s'inscrivent dans celui du déploiement du plan « Hôpital 2012 ».

S'agissant des SROS de troisième génération, dont on perçoit aisément qu'ils définissent une recomposition régionale et, en ce sens, poursuivent un objectif de rapprochement des structures et des équipes hospitalières publiques et privées, des incertitudes demeurent. Celles-ci sont source d'inquiétudes, lesquelles doivent être dissipées.

Les inquiétudes portent sur la notion de territoire de santé, largement indéterminée. L'observation vaut également pour la notion de territoire de santé au sens des schémas interrégionaux d'organisation sanitaire (SIOS). Il faut que la dimension territoriale soit plus présente au sein des SROS, à travers, par exemple, la prise en compte du temps de parcours, et non seulement de la distance, d'un établissement à un autre.

Sur l'objectif de rapprochement des structures hospitalières, nous souhaitons que tout projet de rapprochement des structures et des équipes, tout programme de mutualisation des services - pour certains justifiés - soit précédé d'une consultation préalable systématique des élus intéressés, et donne lieu à une étude d'impact mesurant leurs incidences.

Quand aux alternatives à l'hospitalisation, compte tenu des contraintes particulières maintes fois rappelées, il existe un risque réel d'isolement des populations vulnérables (personnes âgées et patients affectés d'un handicap physique ou intellectuel).

C'est pourquoi il faut organiser et maintenir un service d'hospitalisation à domicile (HAD) de qualité.

On le voit le service public est à la croisée des chemins dans de nombreux secteurs et la montagne, négligée trop souvent, risque d'être parfois abandonnée si nous ne nous faisons pas entendre. Vous pouvez compter sur nous pour le faire savoir « en direct » avec chaque ministre concerné, quand bien même il faudrait aller jusqu'à leur **proposer la carte d'implantation des services publics en montagne**, comme l'a récemment proposé l'un de nos sages au Comité directeur.

IV. TRACER DES PERSPECTIVES POUR LA RELANCE D'UNE POLITIQUE GLOBALE DE LA MONTAGNE

- L'AGRICULTURE DE MONTAGNE, MOTEUR DU DEVELOPPEMENT EQUITABLE ET DURABLE

Nous avons des liens très forts avec les organisations agricoles en montagne et nous savons qu'elles ont parfois du mal à être prises en considération au sein même de leur organisation professionnelle. L'agriculture représente la mémoire et le socle de notre économie. Elle est soumise à toutes sortes de pression, y compris foncière. C'est pour cela que nous devons mener un combat commun, avec ses représentants, pour défendre une véritable politique agricole de montagne.

Alors que le développement durable est devenu une des références de l'action gouvernementale, l'économie montagnarde dont l'agriculture reste le pilier incontournable, peut être considérée comme un des terrains privilégiés de celle-ci.

Dans la perspective de la politique agricole commune (PAC) de l'après 2013, objet d'une réflexion qui sera lancée en 2009, la France a proclamé son attachement à une politique agricole européenne ambitieuse, moderne et compétitive pour répondre aux défis d'ordre environnemental et sanitaire et à son caractère communautaire. La dynamique ainsi induite doit être maintenue, et devenir le lieu de la promotion du « développement équitable et durable » (désormais inscrit à l'article 1^{er} de la loi Montagne) ainsi que du modèle que représente l'agriculture de montagne...

Le nouveau règlement de développement rural, et surtout le **programme de développement rural hexagonal** (PDRH), ont confirmé la pertinence des indemnités compensatoires de handicap. Dans la perspective de leur « renégociation », il est

impératif de maintenir le bénéfice des ICHN à leurs bénéficiaires originels. En effet, alors que l'enveloppe qui leur est dévolue ne progresse pas, la réglementation communautaire tend à élargir cette mesure à de nouveaux « handicaps », tels que notamment, le classement en site Natura 2000.

L'évolution des moyens financiers destinés aux jeunes agriculteurs est aussi un sujet de préoccupation. En effet, les sommes allouées tant aux prêts bonifiés qu'aux prêts spéciaux de modernisation, ou encore aux aides à la reprise des exploitations sans successeurs semblent très insuffisantes au regard des demandes déposées dans de nombreux départements. Les files d'attente de demande de financement tendent à s'allonger de façon dissuasive, et la modification de certaines règles d'attribution conduit également à exclure nombre de candidats à l'installation.

Cette situation laisse ainsi entrevoir à très court terme une crise de l'installation qui risque de porter un préjudice grave et durable à l'agriculture de montagne et au-delà à l'aménagement de cette composante majeure de notre territoire et de notre patrimoine naturel. Aussi, nous devons en obtenir la majoration. A n'en pas douter ce point sera abordé par Michel BARNIER, ministre de l'agriculture et de la pêche, au cours des débats du congrès.

La modernisation des exploitations est par ailleurs une action récurrente contractualisée dans les contrats de projets Etat-régions 2007-2013, mais il aurait été souhaitable qu'une partie des crédits soit expressément fléchée vers l'agriculture de montagne...

Ce qui n'est pas toujours le cas, loin s'en faut.

Sur toutes ces questions cruciales pour notre agriculture, nous mettons tous nos espoirs dans la présidence française de l'Union européenne au cours du 2^e semestre 2008.

- LE CODE DE LA MONTAGNE DOIT AVOIR TOUTE L'AUTORITE QUE LUI RECONNAIT LA LOI

Le code de la montagne, créé par la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, a une grande valeur pratique et symbolique parce qu'il donnera visibilité et pérennité à une politique de la montagne menacée de dilution.

Le chantier, lancé voici un peu plus d'un an, ne sera pas facile à faire aboutir, notamment parce qu'il se heurte à l'inertie, si ce n'est à l'hostilité, de beaucoup d'administrations, ainsi qu'à certaines difficultés techniques et juridiques qui ne paraissent pas insurmontables pour autant.

Devant les différentes options envisagées pour finaliser le code, le Comité directeur de septembre a réitéré sa préférence pour un **code pilote standard**, à part entière, conformément à la lettre et à l'esprit de la loi.

Nous voulons donc adresser un message très clair à ce sujet, en indiquant que nous espérons un ouvrage clair, faisant autorité et rassemblant l'ensemble du corpus législatif et juridique qui gouverne et protège nos territoires ainsi que nos institutions. Celles-ci doivent être renforcées pour relancer la politique de la montagne.

- **LE CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL DE LA MONTAGNE DOIT ETRE ACTUALISE ET RENFORCE.**

Au cours des dernières années, le cadre juridique propre à la montagne a été en partie remanié, sans que certaines propositions des élus aient pu être adoptées. Certaines mériteraient d'être réexaminées.

Outre le fait que la désignation et l'affirmation d'un ministre coordonateur aux pouvoirs reconnus, comme je l'évoquai au début de ce rapport, est une urgence, je considère que le Conseil national de la montagne (CNM) doit devenir réellement un lieu de concertation privilégié. Il faut que ce véritable parlement de la montagne permette au gouvernement et aux montagnards de dialoguer régulièrement sur l'avenir de leurs territoires et sur les attentes réciproques des montagnards et de la nation. Présidé par le Premier ministre ou par le ministre coordonateur délégué, il devrait intégrer un vice-président choisi parmi les parlementaires qui aurait vocation à diriger et à animer ses travaux, par délégation du Premier ministre.

Le CNM disposerait de moyens propres, notamment d'outils et de financements. Son rôle transversal lui donnerait vocation à rassembler en son sein diverses instances éparses qui ont un champ d'action ou d'investigation partiel. La fréquence légale de ses réunions plénières, d'au moins une par an, doit être enfin respectée.

De façon cohérente, les Comités de massif, dont le président unique serait un élu, doivent obtenir un renforcement de leurs moyens humains, mais aussi des outils et des financements, en liaison avec le CNM.

Un rapport annuel du Gouvernement au Parlement et au CNM fournirait la matière au débat et serait le temps fort, attendu par tous les montagnards. A ce propos, on notera que l'article 102 de la loi montagne prévoit déjà que :

« Le Gouvernement déposera chaque année devant le Parlement un rapport sur l'application de la présente loi et sur les mesures spécifiques qui auront été prises en faveur de la montagne. Ce rapport sera également transmis au Conseil national de la montagne. »

Désormais, il faut l'appliquer strictement et concrètement.

- **LA RECONNAISSANCE DE NOTRE SPECIFICITE DOIT S'ELEVER JUSQU'AU NIVEAU EUROPEEN.**

Le projet de traité constitutionnel, aujourd'hui abandonné, reconnaissait explicitement la spécificité des territoires de montagne. Les élus restent néanmoins mobilisés pour l'obtenir notamment dans la perspective du traité simplifié, que la conférence intergouvernementale doit finaliser en fin d'année.

Au-delà, la préparation d'un Livre vert de la Commission européenne sur la montagne représente également une chance pour décliner sous tous les aspects requis cette reconnaissance.

Pour atteindre ces objectifs, la remise à plat de la loi montagne, qui a bientôt 25 ans, est nécessaire. La réévaluation de celle-ci doit encore et toujours réaffirmer la spécificité de nos territoires. Pour cela nous devons obtenir du Gouvernement qu'un temps de discussion parlementaire soit garanti au cours de la présente législature.

De la même façon, il est urgent que le gouvernement entreprenne l'élaboration d'une grande loi d'orientation du tourisme dont le pays a besoin de toute urgence, dans laquelle la montagne aurait toute sa place.

La déclinaison de cet arsenal législatif en matière de tourisme et de politique de la montagne restaurée et galvanisée par une série de mesures concrètes, déclinées dans des plans quinquennaux.

Pour que cette volonté affirmée ne se conçoive pas comme simple pétition de principe, elle doit se décliner en une série de mesures concrètes dont la programmation serait planifiée dans des plans quinquennaux dont l'exécution serait évaluée dans un rapport et soumise à l'appréciation du Parlement, de façon régulière.

Avant de conclure, j'aimerais souligner l'étape importante et très symbolique que nous abordons dans la vie de l'Association cette année. En effet, comme je vous l'avais proposé l'an dernier à Ax, nous avons désormais, avec l'achat de nouveaux locaux à Paris, à 100 mètres de l'Assemblée nationale, notre « maison commune », la maison de tous les élus de la montagne. C'est bien la preuve de notre pari sur l'avenir et de la conviction que nous partageons tous de la pérennité de notre Association qui s'inscrit ainsi quasi physiquement dans le paysage institutionnel du pays. Je ne doute pas que cela nous apportera un sérieux « plus » en termes d'efficacité pour accomplir notre mission.

Vous savez donc que désormais vous êtes les bienvenus chez vous, à Paris, à l'ANEM, au 7 rue de Bourgogne, au cœur du 7^e arrondissement. Si les locaux restent modestes (189 m²) ils n'en seront pas moins accueillants pour tous les montagnards.

Je laisse le soin à Henri NAYROU, notre secrétaire général, de vous présenter plus en détail cette belle réussite, dont nous sommes tous très fiers.

Cher(e)s collègues,

Vous l'aurez sans doute noté cette année, le fonctionnement habituel de l'Association a été pour partie «obéré » par les deux élections majeures de la République. Si celles-ci nous ont obligé à respecter une certaine réserve pendant une période de 5 mois environ, elles ne nous ont évidemment pas empêché de traiter et de finaliser, en tant que parlementaires, un certain nombre de dossiers législatifs (lois sur la télévision du futur et sur l'eau et les milieux aquatiques ainsi que la disposition sur les frais de secours) et réglementaires (décrets sur les unités touristiques nouvelles, refuges et plans de prévention des risques), tandis que d'autres ont été amorcés dans la période récente, à la suite de la constitution de la nouvelle équipe gouvernementale.

Pendant l'intervalle, s'il faut bien reconnaître un ralentissement tout à fait normal des activités, nous avons été très réactifs et mobilisés lorsque la gravité de la situation l'exigeait. C'est ainsi que nous avons organisé des réunions dans les massifs frappés par le manque de neige ou particulièrement affectés par les attaques de prédateurs.

Au surplus, ce moment de relatif répit a été mis à profit pour avancer sur les moyens du fonctionnement de l'association (acquisition de locaux et reconduction des partenariats) pour mieux garantir la pérennité de notre Association.

I. LES CHANTIERS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES ACHEVES OU TOUJOURS EN COURS

La loi « télévision du futur » et la couverture imparfaite de nos territoires

Le texte de loi sur la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur visait notamment à organiser le basculement définitif de la télévision analogique vers la télévision numérique sur l'ensemble du territoire (normalement achevé pour le 30 novembre 2011). Au cours de la discussion du projet de loi, engagée en novembre 2006, la question de la couverture des territoires de montagne par la télévision numérique terrestre (TNT) a été posée.

Les parlementaires de l'Association ont fortement œuvré en faveur de l'adoption de dispositions qui, non seulement, vont dans le sens d'une extension de la couverture de la TNT en territoire de montagne, mais qui apportent aussi, du point de vue de l'équipement des foyers, des garanties pour un accès effectif à la télévision du futur. Pour faire valoir notre point de vue nous avons rencontré en janvier 2007, le ministre en charge, à l'époque, de la culture et de la communication, Renaud DONNEDIEU DE VABRES.

Nos demandes n'ont été que partiellement satisfaites, pour ce qui concerne la couverture des territoires de montagne. Si l'obligation de diffusion ou de distribution gratuite « auprès de 100 % de la population du territoire métropolitain » des services nationaux de télévision en clair diffusés par voie hertzienne en mode numérique est bien inscrite dans la loi, dans les zones de montagne, caractérisées par une faible ressource radioélectrique, la diffusion par satellite (gratuite) devra pallier l'insuffisance d'émetteurs et remédier aux difficultés techniques, seuls 95% de la population, au niveau national, recevant obligatoirement la TNT.

Compte tenu des problèmes liés au déploiement de la TNT, le Comité directeur du 26 septembre 2007 a décidé d'apporter une contribution à la consultation publique du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en mettant en relief deux problèmes majeurs.

Un peu moins de 10% de la population française habitent dans les zones de montagne, principalement là où 1 000 pylônes (sur les 3 500 actuellement en service analogique) ne seront pas équipés par les opérateurs. C'est la raison pour laquelle le Comité a demandé que les collectivités puissent se faire attribuer par le CSA les fréquences nécessaires pour

équiper elles-mêmes leurs propres pylônes ou équiper de nouveaux sites proches, y compris la chaîne locale lorsqu'elle existe.

De plus, pour assurer la viabilité et la pérennité des chaînes locales qui apportent aux populations un véritable service public d'information de proximité, nous avons souhaité que celles-ci puissent faire appel à l'opérateur de leur choix. Nous avons aussi proposé que le CSA libère dans toutes les zones rurales et de montagne les fréquences nécessaires au bon fonctionnement et à la viabilité des chaînes locales.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006

La mobilisation de nos parlementaires lors du débat sur la loi sur l'eau a permis d'obtenir des avancées importantes (sur la représentation de territoires dans les instances de gestion, sur les eaux usées etc.). Si nous avons désormais des outils supplémentaires à notre disposition, un hiatus semble demeurer entre les enjeux de la gestion de cette ressource en voie de raréfaction et ces moyens. En montagne, un équilibre doit être assuré entre les différents usages de l'eau et les contraintes qui en sont le corollaire : consommation humaine (alimentaire et autre), usage économique (tourisme et agriculture, notamment).

Les conflits d'usage semblent augmenter en haute saison touristique. Je n'évoquerai que pour mémoire un certain nombre de points qui, pour moi, restent à traiter ou à surveiller de près lors des applications : calcul des redevances selon les usages, principe pollueur-payeur, définition des eaux closes et des eaux libres, délégations de service public...

Lors de l'audition des personnalités consultées dans le cadre de notre réflexion sur le changement climatique, en juillet, une interrogation est apparue sur notre toute récente loi pour savoir si elle est vraiment adaptée aux besoins de l'avenir...

Seules une nouvelle gestion et une éthique forte de la gouvernance de l'eau avec le respect de la solidarité de l'aval vers l'amont pourront garantir le développement durable de nos territoires fragiles où sont implantés les châteaux d'eau qui alimentent toute la nation.

Frais de secours

Les parlementaires de montagne ont obtenu l'adoption d'un amendement en loi de finances rectificative pour 2006 qui réinsère le remboursement des frais de secours dans le Code général des collectivités territoriales, ce qui est très positif. Mais cela ne résout pas le problème de la disparition du lien financier organique entre les communes et les **services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)** puisque la même loi a simplement reporté l'échéance du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2009. Cette question très sensible va être à nouveau débattue dans les prochains mois.

- LES CHANTIERS REGLEMENTAIRES TOUJOURS EN SOUFFRANCE

Le nouveau régime des unités touristiques nouvelles (UTN) mérite encore quelques précisions

Publié en décembre 2006, le décret d'application de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux fixant la nouvelle procédure UTN avec deux niveaux d'instruction distincts (massif et département) selon l'importance des dossiers a fait l'objet d'une réunion que nous avons organisée avec l'Association nationale des maires de stations de montagne (ANMSM) le 1^{er} février 2007 à Courchevel.

Les cas pratiques examinés à cette occasion ont confirmé les multiples carences du texte faisant apparaître la nécessité d'une circulaire pour combler diverses lacunes. Si la rédaction de celle-ci a pu se faire « en concertation » et si elle était quasi finalisée à la veille de l'élection présidentielle, elle n'a pas pu aboutir *in extremis*. Maintenant que les nouvelles équipes au sein des cabinets ministériels sont en place, il faut que nous obtenions rapidement la publication de cette circulaire car le besoin sur le terrain est crucial.

Le décret refuges mériterait quelques compléments

Publié le 23 mars 2007, le décret relatif aux refuges laisse en suspens l'essentiel des clarifications attendues, notamment :

- l'application effective de normes distinctes dans des domaines aussi divers que la santé, l'environnement ou l'hôtellerie-restauration, celles-ci devant être fixées par arrêté,

- l'exonération explicite de certaines normes pour les refuges non gardés, afin d'assurer leur maintien pour des utilisations très spécifiques,
- la restriction de l'application de la procédure UTN aux seuls travaux de création de refuges, afin de permettre la gestion ordinaire des établissements existants, notamment les plus modestes.

II. NOTRE REACTIVITE SUR LES QUESTIONS URGENTES ET IMPORTANTES

Face à la gravité de la situation de nombreuses communes victimes du manque de neige cet hiver, nous nous sommes bien évidemment mobilisés, de la même façon que nous avons réagi de façon solidaire face aux frasques de l'ourse Franska.

Ces deux questions très importantes ayant déjà été évoquées dans le rapport du président, je me contenterai essentiellement de rendre compte des voies et des moyens mobilisés par vos représentants et je vous renvoie à son rapport sur le fond. Ensuite, je passerai en revue un certain nombre d'autres dossiers qui nous ont occupés au cours de cette année.

- LE DEFICIT D'ENNEIGEMENT DES STATIONS DE SPORTS D'HIVER AU COURS DE LA SAISON 2006-2007

La dernière saison a été particulièrement difficile, voire catastrophique, pour de nombreuses stations de sports d'hiver dans tous les massifs. Aussi, dès le 22 décembre 2006, l'Association a attiré l'attention du gouvernement sur les graves difficultés sociales, économiques, et financières subies par les collectivités territoriales et les professionnels du tourisme, entreprises et personnels.

Sur ce dossier, nous avons pris soin d'associer les professionnels et acteurs économiques des stations et saisi, à plusieurs reprises, le Premier ministre et les principaux ministres intéressés (Intérieur, Finances, Budget, Collectivités locales, Aménagement du territoire, Travail, Tourisme, Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat).

Sur le terrain, trois réunions, organisées au sein des massifs particulièrement touchés par le manque de neige, ont rassemblé les représentants de 4 massifs (Villeneuve de Rivière, Pyrénées, le 27 mars 2007 ; Ventron, réunion commune aux élus du massif des Vosges et du Jura, le 25 avril 2007 ; Barcelonnette, Alpes, le 2 mai 2007). À l'issue de ces réunions, une motion appelant à la solidarité nationale à l'égard de toutes les stations, a été systématiquement adoptée.

Les initiatives de l'Association ont provoqué une réunion interministérielle, le 8 février 2007, à l'issue de laquelle le gouvernement a annoncé plusieurs mesures en faveur des collectivités et entreprises affectées, reprises dans une circulaire du 28 février 2007, qui actualise celle du 9 janvier 1997.

Enfin, une délégation de nos parlementaires, accompagnés pour l'occasion du président et du trésorier de l'Association nationale des maires des stations de montagne, reçue le 28 mars 2007 par le ministre délégué à l'aménagement du territoire, a présenté notre « Contribution pour un plan d'urgence en faveur des stations ». Ce document contient des demandes précises, aussi bien pour les collectivités territoriales, que pour les entreprises et les personnels, qui ont vocation à être appliquées, au-delà de la seule saison qui vient de s'écouler.

Sans reprendre le dossier sur le fond, je tiens à indiquer ici que le problème de l'éligibilité des régies directes et de leurs employés saisonniers au système d'indemnisation du chômage qui n'a toujours pas été résolu de façon équitable, devra être traité par la loi, en cette fin d'année si nécessaire, et nous nous y attellerons.

- L'INTERVENTION AUPRES DE L'ETAT A LA SUITE DES ATTAQUES D'OURS DANS LES PYRENEES

Là encore, sans reprendre les éléments de fond, je tiens à indiquer que nous avons saisi les ministres concernés à plusieurs reprises, qu'une rencontre avec une conseillère du président de la République a eu lieu en juillet, précédant de peu la rencontre avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'État, chargée de l'Écologie. Celle-ci ayant diligenté plusieurs études auprès de divers corps d'inspection, qui nous ont entendus à la mi-octobre, nous demandons à nouveau une rencontre avec la secrétaire d'État.

- PREVENTION ET ASSURANCES CONTRE LES RISQUES

La consultation dans la préparation des PPR

Le comité de pilotage consacré à « l'information, la participation du public et la concertation dans les politiques de prévention des risques naturels et en particulier dans les plans de prévention des risques (PPR) » qui avait été installé le 22 juin 2006, a rendu ses conclusions en décembre 2006. Le programme proposé, accepté par Nelly OLIN, alors ministre de l'écologie et du développement durable, a permis la poursuite des travaux tout au long de l'année pour mettre en œuvre les propositions, notamment la rédaction d'un lexique, et le contenu des programmes de formation à destination des différents publics visés. A l'heure actuelle la nouvelle forme de débat public local est en recherche de sites d'expérimentation (un appel à candidatures a été relayé par PLM de ce mois d'octobre).

Le zonage des risques naturels

Suite à l'avalanche de Montroc, qui avait fait de nombreuses victimes en 1999, nous avons été informés de la réflexion conduite par les services de l'État pour réviser les principes du zonage des risques naturels.

Celle-ci viserait à instituer pour les avalanches de nouveaux « couloirs jaunes », encadrant l'« événement exceptionnel ou l'avalanche maximale vraisemblable », ce qui va bien au-delà de la limite du risque centennal jusqu'ici en vigueur. Ce projet revenant pour la troisième fois en dépit de l'opposition des élus, le Comité directeur a décidé de fournir à ses membres, aux parlementaires et aux adhérents, une lettre type de protestation. Au vu du nombre de courriers expédiés à la ministre compétente, on peut considérer que cette démarche a eu beaucoup de succès.

L'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles

Un projet de modification du régime des catastrophes naturelles nous a été soumis pour avis par le gouvernement ainsi qu'aux autres associations d'élus. Nous avons aussitôt rappelé notre attachement au principe de la solidarité nationale sur lequel repose, depuis la loi du 13 juillet 1982, le régime d'indemnisation des victimes. L'exposition particulière des zones de montagne aux risques naturels, du fait de leur très grande vulnérabilité aux

effets du changement climatique, aussi bien du point de vue de leur intensité que de leur fréquence exige une approche spécifique pour toute réforme du régime des catastrophes naturelles.

Le Comité directeur a demandé la suspension du projet de réforme, la constitution d'un groupe de travail, avec les élus de tous les massifs, chargé de déterminer les principes et modalités d'un projet de réforme du régime des catastrophes naturelles ainsi que des simulations sur les conséquences financières pour les assurés, particuliers et collectivités territoriales.

III. LES PERSPECTIVES ET LE FONCTIONNEMENT

- UN NOUVEAU SIEGE POUR L'ASSOCIATION

Lors de notre congrès, en octobre dernier à Ax-les-Thermès, le rapport de notre trésorier sur l'état des finances a attesté de la bonne santé de l'association, due notamment à une gestion rigoureuse, à la recherche des adhésions et à la diversification des moyens de financement.

Ce constat nous a permis de tracer des perspectives tout en cherchant, toujours et encore, à améliorer les moyens de l'Association, en maîtrisant au mieux les coûts de fonctionnement, voire en les diminuant. C'est ainsi que s'est posée la question des locaux du siège, loués à fonds perdus, ce qui pèse forcément lorsqu'on connaît l'évolution des prix de l'immobilier de bureau à Paris.

C'est pourquoi, comme annoncé dans le discours de clôture du 22^e congrès par Martial SADDIER, puis au cours des Comités directeurs qui ont suivi, nous avons examiné de façon très approfondie la possibilité d'acquérir des locaux pour assurer l'avenir (en constituant un patrimoine pour l'Association) et pour améliorer le service offert aux adhérents (grâce à une efficacité accrue auprès du Parlement).

Aujourd'hui, nous avons la grande satisfaction de vous informer que nous avons pu acquérir des locaux à proximité immédiate de l'Assemblée nationale, au 7 rue de Bourgogne, dans le 7^e arrondissement de Paris. C'est une opportunité exceptionnelle compte tenu de la rareté des locaux vacants dans ce quartier et de leur implantation (à 100 mètres de l'Assemblée nationale et à un quart d'heure environ du Sénat).

Les simulations financières indiquent que nous pouvons assurer sereinement le remboursement de l'emprunt contracté à taux fixe dans des conditions favorables. Le montant des annuités sera légèrement plus élevé que le loyer actuel pendant les toutes premières années, mais ce surcoût s'effacera rapidement compte tenu de l'augmentation des loyers. Ainsi, nous allons diminuer à court terme nos frais de fonctionnement et constituer un patrimoine pour l'Association.

Je vous annonce donc qu'à partir du 1^{er} mars 2008, vous serez chez vous, dans notre maison commune, pour passer voir les équipes ou pour organiser des réunions (entre 20 et 25 personnes). C'est un nouveau cycle dans la vie de l'Association qui s'annonce dont nous espérons bien écrire de nouvelles très belles pages, à l'égal de celles écrites par nos prédécesseurs.

- **LES REUNIONS DEPARTEMENTALES**

Comme cela a déjà été indiqué, la plupart d'entre nous étant mobilisés pendant les campagnes électorales et par souci de neutralité, nous avons dû renoncer à organiser nos réunions départementales.

Néanmoins, face à la situation dramatique des stations victimes du manque de neige et des travailleurs saisonniers, nous avons organisé trois réunions au niveau des massifs. Au total plus de 200 personnes y ont participé et les médias locaux s'en sont largement faits l'écho.

Nous sommes plus que jamais convaincus de la nécessité de celles-ci, c'est pourquoi, je vous garantis que nous les reprendrons intensivement en 2008, dès les municipales passées.

- **LES PARTENARIATS**

Nos partenariats avec des opérateurs nationaux publics et privés ont été reconduits en 2007. Leur soutien nous apporte une expertise précieuse, nous offre la possibilité d'initier des expérimentations et d'innover, ainsi que des moyens supplémentaires pour notre fonctionnement.

Outre, l'expertise à laquelle nous avons eu l'occasion de recourir ponctuellement pour étudier quelques dossiers cette année dans certains domaines, on peut signaler la sortie

du guide pratique *Innovation et pratiques territoriales*, le 10 juillet en présence de Luc CHATEL, secrétaire d'État, chargé de la consommation et du tourisme. Cet opuscule conçu avec d'autres associations d'élus et le soutien de Suez environnement vise à favoriser le développement et l'expérimentation dans les territoires de montagne, notamment en favorisant les initiatives locales.

Je dois signaler enfin que les représentants régionaux des partenaires et les correspondants départementaux de l'Association, s'approprient effectivement celles-ci dans divers domaines (bois, assainissement, etc.) ce qui est un bon indicateur sur leur intérêt.